

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
représentés	: 1
votants	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre septembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du seize septembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr CHARIAL Nicolas à Mme BOUR Coline

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr VERHELST Eduard

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2024/49 du 24 septembre 2024

Repas des aînés 2024 : étude des propositions et choix du traiteur

Madame le Maire propose que le repas des aînés ait lieu le **dimanche 15 décembre 2024**. Le nombre de participants serait compris entre 30 et 50 personnes.

Madame le Maire indique que 2 restaurants ont été contactés :

- *La Brasserie* à Treignac avec un menu à 42 €
- *Les Bons vivants* à Châteauneuf-la-Forêt avec un menu à 39 €

Madame le Maire présente les différentes propositions de menus.

Madame le Maire rappelle que les traiteurs se déplacent et mettent à disposition du personnel pour servir le repas à la salle des Fêtes de Domsps.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De valider le repas confectionné par La Brasserie pour un montant de 42€ par personne, repas servi à la salle des fêtes.
- De fixer la date du repas au dimanche 15 décembre 2024.
- D'autoriser Madame Le Maire à engager les dépenses liées à cette manifestation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240924-2024-049-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Pour extrait conforme.
En Mairie le 24 septembre 2024
Le Maire

